

resté dans le village et les métal-

Le commandant général et la députa-

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Quelques-unes comme la Chambre de Commerce

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La situation des affaires

Roubaix-Tourcoing, le 12 février 1876.

Tissus. — Depuis huit jours les transactions sont moins actives.

Il est venu peu d'acheteurs. Comme c'était du reste prévu, les élections générales arrêtent en ce moment le mouvement commercial.

Il se fait néanmoins journellement beaucoup d'expédition, mais ce sont les ordres remis depuis 4 mois qui les alimentent.

Comme nous l'avons déjà constaté, nos fabricants ne produisent guère de nouveautés à l'avance, il en résulte naturellement que la place n'a jamais plus qu'un stock insignifiant.

Cela explique la bonne tenue des prix.

On commence à voir paraître quelques articles nouveaux, clairs et légers, pour terminer la vente du printemps.

Sous peu on s'occupera des nouveautés pour l'hiver.

Dieu veuille que la politique, que le triomphe du parti révolutionnaire ne viennent pas nous arrêter!

Peignage. — Le peignage n'est que peu occupé.

Cette industrie se ressent naturellement beaucoup de l'état animal qui est fait au commerce de laines par le prix exagéré de la matière brute.

Laines. — Il est impossible, malgré le désir qu'ont toutes les maisons de se remettre aux achats, de pouvoir trouver une balle de laine brute qui laisse le plus petit bénéfice au peigneur. Il est à espérer que cette position, qui dure depuis deux ans, changera en mai avec les gros arrivages de laines nouvelles.

RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ANNEXES ANALYSE DES RÉPONSES DES CHAMBRES DE COMMERCE.

Le 7 avril 1875, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé aux Chambres de Commerce une circulaire par laquelle, après avoir rappelé l'échéance prochaine des différents traités et résumé brièvement les progrès économiques accomplis pendant les quinze dernières années, il les conviait à donner leur avis sur les questions suivantes :

1° Quels sont les dégrèvements ou les accroissements de tarifs auxquels doit donner lieu la révision des tarifs douaniers?

2° L'impôt sur la consommation des droits de douane doit-il être maintenu, modifié ou supprimé?

3° Est-il possible que le remaniement des tarifs procure au Trésor un accroissement de recettes?

4° Le régime conventionnel est-il préférable à celui d'un nouveau tarif général, établi sous forme de loi?

5° Les Chambres de Commerce et 24 Chambres consultatives des arts et manufactures ont répondu à l'appel qui leur était adressé (1). Mais elles ont presque toutes intervenu l'ordre des questions posées.

(1) Pour le Nord : Paris, Lille, Calais, Boulogne, Valenciennes, Saint-Omer, Tourcoing, Arras, Valenciennes, Cambrai, Arras, Sedan, Amiens, Reims.

Pour l'Ouest : Rouen, Le Havre, Dieppe, Fécamp, Honfleur, Cherbourg, Morlaix, Rennes.

Pour l'Est : Epinal, Nancy, Bar-le-Duc, Trèves, Saint-Dizier, Beaune, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Gray.

Pour le Centre : Laval, Angers, Clermont-Ferrand, Roanne, Annonay, Saint-Étienne.

Pour le Midi : Grenoble, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nîmes, Nîmes, Narbonne, Montpellier, Cette, Avignon, Albi, Vienne, Aubenas.

Pour la Corse et l'Algérie : Bastia, Alger, Bône.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE RÉGIME ÉCONOMIQUE.

Les avis des chambres diffèrent sur les conséquences des progrès accomplis. Un grand nombre, notamment les chambres des ports de mer et des pays vinicoles, n'hésitent pas à les louer.

Le compte des recettes de 1866 et des dépenses qui les ont consacrées. D'autres, comme la chambre de Lille, rappelant l'enquête de 1870, estiment que les résultats n'ont pas répondu aux espérances qu'on avait pu concevoir et que le développement de nos affaires est dû pour une bonne part à celui des voies de communication.

Quelques-unes, celle de Rouen par exemple, contestent même les chiffres fournis par la douane, et prétendent que la perte de l'Alsace-Lorraine fait figurer l'importation un accroissement de recettes; un point de vue qui se trouverait ainsi transformé par l'illusion des chiffres en élément de prospérité (1).

Les mêmes chambres font constater la richesse d'un pays dans la différence entre l'exportation et l'importation, et représentent la théorie de la balance des comptes comme un moyen de démontrer que les chiffres antérieurs à 1860 dénotent une situation plus favorable que l'état actuel.

Mais, quel que soit l'avis des chambres sur la valeur des réformes, elles déclarent à l'unanimité qu'elles n'ont jamais eu le projet de revenir en arrière, et les plus hostiles au nouveau régime, à l'appui de leur adhésion, allèguent la transformation de leur outillage, les nécessités du marché, l'insuffisance des débouchés intérieurs et l'habitude de produire pour l'étranger.

Elles considèrent la concurrence comme un stimulant indispensable, et accepteraient un régime fondé sur la moyenne des droits actuellement en vigueur.

Les divergences ne s'accroissent que lorsqu'il s'agit d'engager dans un sens ou dans l'autre le régime économique. Elles considèrent la concurrence pour le maintien du régime actuel, et ne veulent ni plus ni moins. Les autres veulent conserver le pouvoir de graduer la protection selon leurs besoins. D'autres enfin, et en première ligne, Marseille, salarient des moindres remaniements qui peuvent compromettre la liberté commerciale et expriment ouvertement leur préférence pour le régime qui nous engage de plus en plus dans la voie du libre échange. Ce sont ces vues opposées qui ont déterminé l'opinion de la plupart des chambres sur les questions qui leur étaient soumises.

II. TARIF CONVENTIONNEL ET TARIF GÉNÉRAL. 40 Chambres de Commerce et 15 Chambres consultatives se sont prononcées pour le renouvellement des traités; parmi elles figurent les plus importantes : Paris, Lille, Le Havre, Epinal, Marseille, Montpellier, Elbeuf, Mâcon, Reims, Arras, Valenciennes, Bordeaux, Cambrai, etc.

14 Chambres de Commerce ou consultatives préfèrent au régime conventionnel un tarif général établi sous forme de loi; ce sont : Rouen, Arras, Tourcoing, Roubaix, Amiens, Saint-Dizier, Roanne, Béziers, Condé-sur-Noireau, Bône, Alger, Algérie, etc.

Dans l'opinion de ces Chambres dissidentes, le nouveau tarif général devrait avoir pour point de départ le tarif conventionnel actuellement en vigueur. Les motifs de leur préférence peuvent se résumer dans les points suivants :

1° Le tarif conventionnel est trop rigide; il ne se prête pas à des révisions nécessaires, et il perpétue ainsi les erreurs qui se glissent dans les négociations. « Dans l'enquête de 1870, l'industrie cotonnière exposa sa situation au point de vue de la modification que la commission d'enquête, composée en grande partie de députés libre-échangistes, conclut en ce sens : « Il est facile de réduire à ses véritables proportions les différences qui, dans les chiffres généraux publiés par l'Administration des douanes, peuvent résulter de la perte de l'Alsace-Lorraine. Sous le régime de la convention du 12 octobre 1871, qui admettait à nos droits réduits les produits importés des anciennes provinces, la douane a pu noter la part qu'elles ajoutaient à nos importations. En 1872, cette part était de 154 millions sur un total de 3,761 millions de marchandises importées; si on la déduit du chiffre total, il reste encore de 3,607 millions de marchandises importées sur 3,761 millions de marchandises importées en 1869 (commerce spécial). Il n'était pas possible pour la douane de distinguer, parmi les produits exportés, ceux qui s'arrêtaient en Alsace-Lorraine. Mais, en raisonnant par analogie avec l'exportation, on peut voir que, déduction faite du commerce avec nos anciennes provinces, la progression signalée par la douane reste considérable. D'ailleurs elle n'a pas cessé de continuer depuis la guerre, pendant les années 1872, 1873, 1874. »

2° Les Chambres de Commerce de France, en lui demandant également l'envoi d'une détermination :

3° A la Société des Agriculteurs de France, en lui demandant également l'envoi d'une détermination :

4° A la Société Industrielle du Nord :

5° A tous les membres du Comité agricole de Lille :

6° Aux principaux représentants de la presse agricole :

7° A tous les cultivateurs qui ont déjà envoyé leur adhésion ou qui pourraient l'envoyer d'ici au moment de l'ouverture du Congrès.

Les titres d'invitation portèrent un court exposé du but de la réunion, le liste des participants, et les questions qui s'y rattachent, afin que chacun puisse d'ici la préparer ses arguments pour ou contre, et un certain nombre de cartes d'entrée devaient être distribuées aux délégués des Sociétés d'Agriculture.

La réunion ne me forma pas les membres du Comité, qui se composent de : une commission de trois personnes chargées de recevoir les adhésions à l'entrée et de donner des cartes d'admission à ceux que l'on pourrait avoir oubliés.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

STATION AGRICOLE. — Séance du 9 février 1876.

La commission de la station agricole, à laquelle s'étaient joints le bureau et les membres du Comité agricole de Lille, s'est réunie le 9 février, pour prendre les décisions relatives à la réunion de Lille du Congrès, sur lequel nous avons annoncé précédemment.

Il a été décidé que, nonobstant ce qui avait été annoncé par notre dernier procès-verbal, le Congrès aurait lieu le 23 courant et non le 16, à cause de la difficulté que l'on aurait d'accomplir, d'ici là, toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce grand projet, outre que, la veille des élections générales, un grand nombre de cultivateurs ou de fabricants peuvent être retenus chez eux par intérêt ou par devoir. Le nombre de ces adhésions ayant augmenté considérablement depuis la dernière séance de la Station, il est impossible de réunir le Congrès dans la salle du Comité étant reconstruite d'avance. L'Assemblée aura lieu dans la grande salle du Conservatoire de musique, place au Concert, que M. le maire de Lille a bien voulu mettre à notre disposition. L'heure et le jour d'ouverture du Congrès ont été fixés au matin, afin de permettre aux étrangers d'arriver les premiers le jour.

La présidence du Congrès sera officiellement offerte à M. Drouin de Znyus, ancien ministre, président de la Société des agriculteurs de France, et qui, en acceptant ces fonctions, ou, à défaut, le 23 février, que le nombre des membres présents n'atteint pas 20, pour procéder à l'élection du président et du reste du bureau, qui serait choisi par l'Assemblée par ses membres les plus marquants par leur science, leur expérience, leurs idées agricoles, soit par leur situation, soit par la confiance qu'ils inspirent aux représentants des deux partis en présence. Il est convenu en outre que des convocations individuelles au nom du président et du secrétaire général au Comité agricole de Lille seraient envoyées :

1° A tous les fabricants de sucre et à tous les cours du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme;

2° A tous les présidents des Comités et de Sociétés d'agriculture de ces trois départements, ou, à défaut, à tous les membres du Comité agricole de France, en lui demandant également l'envoi d'une détermination :

3° A la Société Industrielle du Nord :

4° A tous les membres du Comité agricole de Lille :

5° Aux principaux représentants de la presse agricole :

6° A tous les cultivateurs qui ont déjà envoyé leur adhésion ou qui pourraient l'envoyer d'ici au moment de l'ouverture du Congrès.

Les titres d'invitation portèrent un court exposé du but de la réunion, le liste des participants, et les questions qui s'y rattachent, afin que chacun puisse d'ici la préparer ses arguments pour ou contre, et un certain nombre de cartes d'entrée devaient être distribuées aux délégués des Sociétés d'Agriculture.

La réunion ne me forma pas les membres du Comité, qui se composent de : une commission de trois personnes chargées de recevoir les adhésions à l'entrée et de donner des cartes d'admission à ceux que l'on pourrait avoir oubliés.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Le 12 février, 10 h. 30, m.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Préfecture du Nord

Nous, conseiller d'Etat, Préfet du Nord, officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur;

Vu le décret du 28 janvier 1876, émis au dimanche 20 février courant, l'ouverture du scrutin pour l'élection des députés;

Vu la loi du 30 novembre 1875, ARRÊTONS :

Art. 1er. — Les électeurs de la commune ci-après désignée sont divisés en sections conformément au tableau ci-dessous :

AVOIR :

Roubaix Canton-Est

1. Hôtel-de-Ville, salle des adjudications.

2. Ecole de garçons, rue de la Paix.

3. Ecole de garçons, rue Turgot.

4. Asile du Tilleul.